



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2013**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Mont-Carmel, tenue à la salle communautaire, ce 1<sup>er</sup> octobre 2013 à 20 h.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. LE MAIRE	Denis Lévesque
MM LES CONSEILLERS :	Marco Dionne Pierre Saillant Joël Ross Lauréat Jean
MME LA CONSEILLÈRE :	Kathleen St-Jean

MME FRANCE BOUCHER, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE EST ÉGALEMENT PRÉSENTE.

**1. Ouverture de la séance et constatation du quorum**

Le quorum étant respecté, monsieur Denis Lévesque, maire, déclare la séance ouverte à 20 h et souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le Maire fait la lecture des points inscrits à l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2013
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2013
5. Approbation et autorisation des comptes à payer
6. Autorisation de paiement du 10<sup>e</sup> décompte de la mise aux normes des installations de production d'eau potable
7. Autorisation de dépenses pour travaux de pavage
8. Autorisation d'augmenter la valeur assurable du bâtiment municipal
9. Reconduction du budget de 1 000 \$ pour publicité du Plan de développement
10. Autorisation de la demande de la réclamation finale des dépenses pour la mise aux normes des installations de production d'eau potable
11. Autorisation de la demande de subvention pour la finition des trottoirs dans le sentier
12. Dépôt du rôle triennal de l'évaluation foncière pour les années 2014-2015-2016
13. Adoption du règlement numéro 245-2013 visant à modifier le règlement de lotissement numéro 117-1990 dans le secteur du Lac St-Pierre
14. Adoption du règlement numéro 246-2013 visant à modifier le règlement numéro 115-1990 concernant les permis et certificats au Lac St-Pierre
15. Adoption du règlement numéro 247-2013 visant à modifier le règlement de zonage numéro 116-1990 afin de protéger le Lac St-

- Pierre et de prévenir l'érosion
16. Autorisation de la liste des documents à transférer à la Société historique de la Côte-du-Sud
  17. Dérogation mineure Épicerie Daniel Drapeau
  18. Poste de directrice générale, secrétaire-trésorière adjointe
  19. Demande d'appui financier :
    - Équipe de hockey Les Voisins du Kamouraska
    - La Traversée
    - Feuillet paroissial
    - C.P.A. St-Pascal
  20. Correspondance
  21. Autres sujets
  22. Période de questions
  23. Levée de la séance

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Pierre Saillant

140-2013

**Et résolu à l'unanimité que** l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant le point « Autres sujets » ouvert.

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2013**

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Lauréat Jean

141-2013

**Et résolu à l'unanimité que** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2013 soumis aux membres du Conseil soit adopté tel que lu.

**4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2013**

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Pierre Saillant

142-2013

**Et résolu à l'unanimité que** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2013 soumis aux membres du Conseil soit adopté tel que lu.

**5. Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer**

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Marco Dionne

143-2013

**Et résolu à l'unanimité que** le conseil approuve les dépenses suivantes et autorise la directrice générale à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

- les dépenses incompressibles et les prélèvements pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2013, totalisant une somme de 34 506,32 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;

- le paiement des comptes fournisseurs dus au 30 septembre 2013, pour un total de 78 733.11 \$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexée au présent procès-verbal.

**6. Autorisation de paiement du 10<sup>e</sup> décompte et dernier de la mise aux normes des installations de production d'eau potable**

**CONSIDÉRANT** le dépôt du Certificat de réception définitive des ouvrages produit par la compagnie Allen Entrepreneur général inc. en date du 29 août 2013;

CONSIDÉRANT qu'il ne reste que les retenues à verser à l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT avoir reçu tous les documents exigés pour la fin du projet selon le cahier des charges.

**Il est proposé par** madame la conseillère Kathleen St-Jean

144-2013

**Et résolu à l'unanimité** d'autoriser le paiement du 10<sup>e</sup> décompte pour un montant de 77 630,05 \$ taxes incluses et d'autoriser Mme France Boucher, directrice générale, à signer le certificat de réception définitive des ouvrages après avoir fait la vérification des documents.

#### 7. Autorisation de dépenses pour travaux de pavage

CONSIDÉRANT qu'un montant de 30 000 \$ nous a été accordé par le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

CONSIDÉRANT les deux (2) soumissions reçues pour le pavage des rues Faubourg de la Rivière, de la Fabrique et de la Montagne;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Pierre Saillant

145-2013

**Et résolu à l'unanimité que** le présent conseil autorise les dépenses pour les travaux de pavage sur les rues citées plus haut et octroie le contrat à Construction B.M.L. pour un montant de 28 103 \$ avant taxes. De plus, Mme France Boucher, directrice générale, est autorisée à signer les documents nécessaires.

#### 8. Autorisation d'augmenter la valeur assurable du bâtiment municipal

CONSIDÉRANT que la valeur assurable actuelle du bâtiment municipal ne représente pas le marché actuel;

CONSIDÉRANT la demande du conseil municipal de faire réévaluer le bâtiment;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'assurer convenablement, c'est-à-dire à au moins 80 % de la valeur marchande, le bâtiment municipal;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Lauréat Jean

146-2013

**Et résolu à l'unanimité que** le conseil municipal autorise Mme France Boucher, directrice générale, à faire les démarches nécessaires afin d'ajuster la valeur assurable à 1,4 M \$ le bâtiment municipal et à augmenter la franchise à 5 000 \$ sur l'ensemble des bâtiments du contrat.

#### 9. Reconduction du budget de 1 000 \$ pour la diffusion du Plan de développement

CONSIDÉRANT le budget accordé en 2013 pour la diffusion du Plan de développement;

CONSIDÉRANT que notre mode de diffusion n'est pas encore arrêté;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Joël Ross

147-2013

**Et résolu à l'unanimité que** le budget soit transféré au Comité de développement au 31 décembre 2013 si la diffusion n'a pas encore été faite et que cette somme doit être utilisée spécifiquement à cette diffusion.

**10. Autorisation de la demande de la réclamation finale des dépenses pour la mise aux normes des installations de production d'eau potable**

CONSIDÉRANT la première demande qui a été effectuée auprès du Programme d'infrastructure Québec municipal (PIQM) le 13 février 2012;

CONSIDÉRANT le dépôt du Certificat de réception définitive des ouvrages produit par la compagnie Allen Entrepreneur général inc. en date du 29 août 2013;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Marco Dionne

148-2013

**Et résolu à l'unanimité** par le conseil municipal d'autoriser Mme France Boucher, directrice générale, à faire la demande de réclamation finale auprès du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) dans le cadre du Programme d'infrastructure Québec municipal (PIQM) pour des dépenses totalisant 313 383,34 \$ donnant droit à une subvention de 50 %.

**11. Autorisation de demande d'aide financière pour la finition des trottoirs dans le sentier**

CONSIDÉRANT l'évaluation sommaire des travaux, phase 2, préparée par le service Jérémie Caron, consultant, de la firme Services d'évaluation environnementale;

CONSIDÉRANT le dernier appel de projets du Fonds de développement du Pacte rural du Kamouraska 2007-2014;

CONSIDÉRANT que le sentier culturel est un levier de développement touristique important qui nécessite des travaux d'aménagement tels de nouveaux trottoirs;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Joël Ross

149-2013

**Et résolu à l'unanimité que** le conseil municipal autorise Mme Karine Habel, agente de développement, à faire la demande d'aide financière auprès du Pacte rural du Kamouraska et à signer les documents nécessaires pour les travaux d'aménagement du sentier culturel.

**12. Dépôt du rôle triennal de l'évaluation foncière pour les années 2014-2015-2016**

Conformément aux articles 73, 74 et 75, Mme France Boucher a procédé à l'affichage de l'avis public de dépôt du rôle triennal 1<sup>re</sup> année

le 13 septembre 2013 aux trois endroits habituels, soit à la Bibliothèque municipale, au bureau de la municipalité ainsi qu'à l'Église. De plus, l'avis public a été publié dans le journal Le Placoteux, édition du 2 octobre 2013.

**13. Adoption du règlement numéro 245-2013 visant à modifier le règlement de lotissement numéro 117-1990**

ATTENDU que la municipalité de Mont-Carmel applique sur son territoire un règlement de lotissement et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU que pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU qu'un avis public a été affiché le 16 septembre dernier annonçant aux personnes intéressées la possibilité de demander que la disposition du SECOND projet soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU que le règlement numéro 245-2013 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter le 24 septembre 2013 puisque la municipalité n'a reçu aucune demande valide suite à l'affichage de l'avis public du 16 septembre 2013;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Lauréat Jean

150-2013

**Et résolu à l'unanimité**

**Que** soit adopté le règlement numéro 245-2013, conformément aux dispositions de l'article 134 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**Que** le présent règlement entrera en vigueur suite à la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Kamouraska.

**14. Adoption du règlement numéro 246-2013 visant à modifier le règlement numéro 115-1990**

ATTENDU que les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Mont-Carmel;

ATTENDU qu'un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

ATTENDU que le SECOND projet a été adopté lors de la séance ordinaire du 3 septembre 2013;

**Il est proposé par** madame la conseillère Kathleen St-Jean

151-2013

**Et résolu à l'unanimité**

**Que** soit adopté le règlement numéro 246-2013, conformément aux dispositions de l'article 134 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**Que** le présent règlement entrera en vigueur suite à la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Kamouraska.

**15. Adoption du règlement numéro 247-2013 visant à modifier le règlement numéro 116-1990**

ATTENDU que la municipalité de Mont-Carmel applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU que pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU qu'un avis public a été affiché le 16 septembre dernier annonçant aux personnes intéressées la possibilité de demander que la disposition du SECOND projet soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU que le règlement numéro 247-2013 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter le 24 septembre 2013 puisque la municipalité n'a reçu aucune demande valide suite à l'affichage de l'avis public du 16 septembre 2013;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Pierre Saillant

152-2013

**Et résolu à l'unanimité que** soit adopté le règlement numéro 247-2013, conformément aux dispositions de l'article 134 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**Que** le présent règlement entrera en vigueur suite à la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Kamouraska.

**16. Autorisation de la liste des documents à transférer à la Société historique de la Côte-du-Sud**

CONSIDÉRANT l'obligation de conserver à vie certains documents de la municipalité;

CONSIDÉRANT la fragilité de certains de ces documents par leur âge;

CONSIDÉRANT le manque d'espace dans la voûte de la municipalité;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Marco Dionne

153-2013

**Et résolu à l'unanimité que** le conseil municipal autorise la liste des documents à transférer à la Société historique de la Côte-du-Sud;

**Que** Mme France Boucher soit autorisée à procéder au transfert des documents inclus sur cette liste. (Liste annexée au procès-verbal).

**17. Dérogation mineure Épicerie Daniel Drapeau**

Madame la conseillère Kathleen St-Jean s'abstient de participer aux délibérations.

La demande vise l'installation d'une enseigne lumineuse et à rendre conforme au règlement 116-1990 de Mont-Carmel la présence d'une autre enseigne située sur le toit de la galerie au 11, rue Martin.

Suite à la réunion du C.C.U. du 29 juillet dernier, où le C.C.U. a demandé au requérant de produire un certificat de localisation, M. Donald Guy a discuté avec le requérant et lui a demandé de fournir plutôt un certificat de piquetage.

Après délibération et

CONSIDÉRANT que la demande concerne le règlement de zonage ou de lotissement mais qu'elle n'est pas relative à l'usage et à la densité de l'occupation du sol;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

CONSIDÉRANT que le projet ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leurs droits de propriété;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à toutes les dispositions du règlement de construction et à celles des règlements de zonage et de lotissement ne faisant pas l'objet d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le requérant a fourni un certificat de piquetage, tel que requis dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que l'enseigne sur le toit ne nuit pas à la visibilité;

CONSIDÉRANT qu'elle est discrète et s'harmonise au bâtiment;

CONSIDÉRANT que l'espace est suffisant pour permettre l'ouverture des fenêtres sur le toit;

CONSIDÉRANT que l'emplacement où sera installée l'enseigne lumineuse dégage le triangle de visibilité;

CONSIDÉRANT que la maison est située tout près de la rue et que c'est la meilleure place pour la visibilité;

CONSIDÉRANT que les couleurs respectent le règlement 116-1990;

CONSIDÉRANT l'importance d'afficher les produits de la SAQ qui sont spécifiques.

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Joël Ross

**154-2013**

**Et résolu à l'unanimité**

**Que** le conseil municipal accepte la dérogation mineure, pour l'installation d'une enseigne lumineuse bourgogne, orange et blanc, à environ 2,40 m de l'emprise de la rue Notre-Dame. De plus, elle régularise la présence sur le toit de la galerie de l'enseigne d'une superficie de 4,79 m<sup>2</sup>. Cette dernière enseigne est située à une distance approximative de 1 m de l'emprise de la rue Martin;

**Que** cette dérogation mineure s'applique exclusivement à ces deux enseignes;

**Que** tout changement ou modification aux enseignes actuelles devra faire l'objet d'une nouvelle demande de permis et, le cas échéant, d'une nouvelle demande de dérogation mineure.

#### **18. Poste de directrice générale, secrétaire-trésorière adjointe**

CONSIDÉRANT la vacance du poste de directrice générale, secrétaire-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste, le processus de sélection et la recommandation du comité de sélection formé de M. le maire, Denis Lévesque et de la directrice générale, Mme France Boucher.

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Pierre Saillant

155-2013

**Et résolu à l'unanimité que** le conseil municipal procède à l'embauche de Mme Réjeanne Blais au poste de directrice générale, secrétaire-trésorière adjointe.

#### **19. Demande d'appui financier**

- Équipe de hockey Les Voisins de Kamouraska
- Feuillet paroissial
- La Traversée
- C.P.A. St-Pascal

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Joël Ross

156-2013

**Et résolu à l'unanimité que** le conseil municipal verse les montants suivants :

- **Les Voisins du Kamouraska :**  
40,00 \$ en réponse à leur Campagne de financement.
- **Feuillet paroissial :**  
200,00 \$ pour publicité dans le nouveau feuillet paroissial.
- **La Traversée :**  
25,00 \$ pour les activités annuelles de l'organisme.
- **C.P.A. St-Pascal :**  
40,00 \$ en réponse à leur Campagne de financement 2013-2014.

#### **20. Correspondance**

#### **21. Autres sujets**

#### **22. Période de questions**

De 20 h 40 à 20 h 53.

#### **23. Levée de l'assemblée**

Monsieur le maire Denis Lévesque tient à souligner et à remercier messieurs Marco Dionne et Joël Ross pour leur bon travail à titre de conseiller pendant les quatre dernières années de leur mandat respectif.



Toute l'assemblée se joint à monsieur Lévesque pour leur souhaiter une bonne réussite dans leurs futurs projets.

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

**Il est proposé par** monsieur Lauréat Jean

**157-2013**

**Et résolu à l'unanimité que** la séance soit close à 8 h 54.

\_\_\_\_\_  
Monsieur Denis Lévesque  
Maire

\_\_\_\_\_  
Madame France Boucher  
Directrice générale

Le maire en signant le présent procès-verbal reconnaît avoir signé toutes les résolutions.